

## Délégations financières au Conseil d'administration en cours de validité

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximum autorisé par opération	Montant maximal autorisé global	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice 2023
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - Résolution n°24	24.06.2022	30.06.2023	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	1 002 880 actions <sup>1</sup>
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - Résolution n°13	30.06.2023	29.12.2024	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues - Résolution n°43	24.06.2022	30.06.2023	10 % du capital social par période de 24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	315 530 actions <sup>2</sup>
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues - Résolution n°14	30.06.2023	29.12.2024	10 % du capital social par période de 24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	210 000 actions <sup>3</sup>
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. - Résolution n°25	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - Résolutions n°26 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - Résolutions n°27 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. - Résolutions n°28 et 31	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. - Résolutions n°29 et 31	24.06.2022	24.08.2024	10 % du capital social	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. - Résolutions n°30 et 31	24.06.2022	24.08.2024	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	<b>Augmentation de capital<sup>4</sup> :</b> 12 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. - Résolution n°32	24.06.2022	24.08.2024	10 % du capital social	10 % du capital social	Non utilisée
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et / ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. - Résolution n°33	24.06.2022	24.08.2024	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	<b>Augmentation de capital :</b> 8 000 000 € <b>Emission de titres de créance :</b> 120 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs fusions par absorption. - Résolution n°35	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs scissions. - Résolution n°37	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'un ou plusieurs apports partiels d'actifs. - Résolution n°39	24.06.2022	24.08.2024	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription. - Résolution n°42	24.06.2022	24.08.2024	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social	Non utilisée
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - Résolution n°40	24.06.2022	24.08.2025	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	1 000 actions <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Pour plus de détails cf. § 3.2 du 7-Actionnariat | <sup>2</sup> Conseil d'administration du 10 mai 2023 | <sup>3</sup> Conseil d'administration du 7 novembre 2023

<sup>4</sup> Plafonds communs aux résolutions n°26 à 30 | <sup>5</sup> Conseil d'administration du 14 mars 2023